



CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 Lausanne

dossier traité par DevCom, DD/MND

notre réf. C. 28/291 - mb

votre réf.

Lausanne, le 10 octobre 2011

Interpellation de Longchamp Françoise – Bus Pyjama : parent pauvre des transports publics lausannois ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 10 mars 2009, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Madame Françoise Longchamp intitulée « Bus Pyjama : parent pauvre des transports publics lausannois ? », le Conseil communal a adopté la résolution reprise ci-dessous. La présente communication a pour but de répondre aux vœux du Conseil communal et de l'informer des démarches entreprises depuis le vote de ladite résolution.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les tl dans leur volonté de revoir la problématique des dessertes de nuit et d'augmenter la capacité des véhicules mis à disposition de ce service »

Réponse de la Municipalité :

Les Bus Pyjama desservent plus de 80 communes et fonctionnent toutes les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et la nuit du Nouvel-An. Ils proposent trente départs du cœur de la ville entre 1h15 et 4h00,

En raison de la forte augmentation de fréquentation sur les lignes du Bus Pyjama, dès fin 2009, les tl ont repris l'exploitation du service, sous-traitée auparavant à la Société Minibus Service SA. Les minibus ont dès lors été remplacés par des véhicules tl de plus grande capacité. Une nouvelle fonction de « chef de quai » a été mise en place pour superviser sur le terrain l'exploitation du service, afin d'assurer la qualité du service et préserver la sécurité des voyageurs et des conducteurs en coordonnant les actions du personnel de l'entreprise de sécurité engagée durant la nuit.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch